

Ville d'Allauch



SÉCURITÉ

Partez en toute quiétude, pensez "opération tranquillité absence"

Pour bénéficier du dispositif de surveillance « Opération Tranquillité Absence » il suffit de formuler une simple demande en communiquant vos dates de départ et de retour directement auprès de la Police Municipale et/ou de la Police Nationale.

Tous les domiciles signalés feront l'objet de rondes quotidiennes de la police afin de dissuader les voleurs et repérer éventuellement des éléments inhabituels (individus et véhicules suspects, volets et portails ouverts, fenêtres cassées, ...) Si cette démarche ne protège pas à 100% d'éventuels cambrioleurs, elle peut les prévenir.

Publié le 29 juin 2020

- Pensez à verrouiller portes et fenêtres ; changer les serrures en cas de vol ou de perte de clés ; ne pas inscrire son nom et son adresse sur le trousseau de clés ; éviter de laisser les clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- Ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent ; répertorier les objets de valeur et noter les numéros de série des carnets de chèque.
- En cas de longue absence : mettre en lieu sûr bijoux, argenterie, objets de valeur et objets d'art.

De manière générale, il convient de laisser une apparence habituelle à l'habitation. Pour cela, n'hésitez pas à demander à une personne de votre entourage d'ouvrir et fermer les volets chaque jour, et de relever le courrier.

Une urgence, composez le 17 ou le 112

Police Municipale : 04 91 10 49 07

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h